



LRPPN

LE SCSI ENTENDU ...

**MAIS QUE DE TEMPS ET
D'ARGENT PERDUS**

Une réunion sur le LRPPN s'est tenue le 27 janvier à la DGPN sous l'autorité de M. Patrick HEFNER, Chef du pôle Judiciaire prévention et partenariat et M. Philippe SAUNIER, Chef du pôle technologie et prospective.



Le LRPPN 3 doit faire l'objet d'un état des lieux général sur le programme en lui-même (des "trous" dans la programmation ayant été décelés), mais également sur le mode d'accès via la passerelle Cheops (qui sera différenciée) et enfin sur la logistique pure, les difficultés de connexion étant persistantes à ce jour.

L'objectif est, bien entendu, l'amélioration du réseau global et des installations locales afin d'assurer la stabilité du système.

Pour ce faire, un nouveau gérant d'habilitation interviendra à partir de juin 2015 et un groupe de travail composé d'un enquêteur, d'un sticker et d'un officier d'état major, sera constitué pour une durée de trois ans afin d'optimiser ce que sera le nouveau LRPPN.

Simple « grosse réparation » ou préfiguration de ce sera LRPPN 4 ? La question reste posée.

Il est à déplorer qu'une telle démarche n'ait pas été initiée à l'origine du dispositif il y a plus de dix ans et qu'aujourd'hui on nous présente une nécessaire "grosse réparation" de LRPPN 3.....Le LRPPN 3 a plus que démontré ses limites et ses carences.

Lors des tragiques événements derniers nécessitant une mobilisation sans précédent de policiers de tous grades, les procéduriers ont été contraints d'utiliser open office et non LRPPN tant le système est faillible... Cette situation est intolérable !

La complexité des exigences procédurales nécessite un outil de procédure performant et facilitateur, ce que le LRPPN n'est pas aujourd'hui, loin s'en faut. Au delà des statistiques, la priorité doit rester au traitement des procédures et à la facilité d'utilisation quotidienne.

En résumé, c'est l'ensemble des recommandations et des mises en gardes du SCSi qui a été entendu....Lui seul n'a eu de cesse de dénoncer les dysfonctionnements chroniques en toutes occasions (devant l'administration, les médias, les parlementaires...).

Le SCSi ne peut que se féliciter de cette prise de conscience et des 5 millions d'investissements annoncés. Désormais, les améliorations doivent se concrétiser rapidement tant l'utilisation quotidienne est chronophage et usante.

Le SCSi demande pour l'avenir la création d'un logiciel commun aux deux forces accompagné d'un allègement drastique de la procédure pénale.

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR
Le combat quotidien du SCSi